

## RETRAITES : QUEL AVENIR ?

**C'est parti : l'ensemble des médias s'est emparé du dossier des retraites et TOUS véhiculent le même discours.**

Il n'y aurait d'autre choix que :

- 1 – de reculer l'âge d'ouverture des droits à la retraite au-delà de 60 ans,
- 2 – d'augmenter la durée de cotisations (au-delà de 41 ans comme cela est déjà prévu en 2012),
- 3 – remettre en cause certains droits (calcul du montant de retraites par exemple) des salariés désignés comme « privilégiés » que seraient les fonctionnaires et les régimes spéciaux.

Ce discours qui censure totalement le **financement** au cœur du problème de retraites, ne peut que convenir au grand patronat (possesseur des médias).

Déjà censuré lors des précédentes réformes (en 1993 réforme Balladur – Veil, et 2003 réforme Fillon), le financement l'est une fois de plus !

Chacun peut constater que les précédentes réformes ayant érigé le financement en tabou n'ont rien réglé sur le fond et dans la durée.



### Stop aux mensonges !

- **Le déficit des caisses de retraite est organisé par le gouvernement** au moyen des exonérations des cotisations sociales patronales, pour des politiques de l'Emploi totalement inefficaces : **pour exemple en 2008 c'est 30,7 Milliards d'Euros de perdus** pour le financement des caisses.

- **La CNRACL**, caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, est en bonne santé : en 2008, elle **est excédentaire de 2,7 Milliards d'Euros**.

**L'insuffisance des moyens n'a conduit qu'à durcir les conditions pour obtenir des retraites en baisse :**

- Allongement de la durée de cotisations,
- Calcul sur les 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures (régime général),
- Indexation des retraites sur les prix et non plus sur la masse salariale du pays.

**Pour satisfaire toutes les propositions de la CGT :**

- Retraite à 60 ans garantissant :
  - au minimum 75% du revenu d'activité, indexé sur les salaires,
  - aucune retraite inférieure au SMIC,
- Prise en compte des années d'études (comme en Allemagne et en Finlande) et des années de précarités subies,
- Reconnaissance de la pénibilité pour un départ anticipé.



## EST-CE POSSIBLE ?

En 2008 : l'ensemble des **dividendes** versés aux actionnaires a été de **242 milliards** d'euros, soit 13,2% du PIB

L'ensemble des **retraites** versées à 14 millions de retraités a été de **230 milliards** d'euros.

L'ensemble des **investissements** productifs de toutes les entreprises du pays a été de **212 milliards** d'euros.

*C'est là dessus que doit porter le débat.*



## LES MOYENS EXISTENT !

Si le patronat et le pouvoir refusent que l'on aborde la question fondamentale de la répartition des richesses créées par le travail, c'est parce que nous sommes là au coeur d'un enjeu de société.

Entre 14 millions de retraités et quelques milliers de gros actionnaires, le patronat et le gouvernement privilégient le sur-enrichissement d'une poignée de nantis du pays.

*Tous ensemble, nous avons la force pour changer cela.*

La richesse créée par le travail de tous doit être enfin mise au service des besoins de tous et non plus au d'une petite caste de véritables privilégiés.

---

## ATTENTION, LE POUVOIR VEUT BAISSER LES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES !

L'idée d'abandonner les 6 derniers mois pour calculer le salaire de référence est simplement l'expression de la volonté de baisser les retraites des fonctionnaires. Elle n'a rien à voir avec une quelconque justice Public/Privé.

Pour rappel : la retraite calculée sur l'indice détenu pendant les 6 derniers mois n'est pas un privilège ! (montant moyen des retraites : 1288 € contre 1146 € pour les territoriaux)

**Exemple : agents atteignant le dernier échelon la dernière année avant la retraite**

Filière administrative	Perte si calcul sur les 3 dernières années	Perte si calcul sur les 5 dernières années	Perte si calcul sur les 10 dernières années	Perte si calcul sur les 25 dernières années
Agent C	68 €	81 €	146 €	278 €
Agent B	74 €	88 €	175 €	411 €
Agent A	114 €	173 €	340 €	827 €

**Local CGT : porte 19 - Bâtiment F - Hôtel du Département  
Cours Clémenceau - 76100 ROUEN-**

**☎ 02.35.03.67.75 ou 20.67.75 - fax : 02.35.72.32.78 – SYNDICAT-CGT@cg76.fr**